



Négociations Bell Canada

Le 8 mai 2008

Résumé de l'amélioration de la seconde offre du 1^{er} avril 2008

- Reclassification de 24 employés de plus pour un total de 353. Près de 50% des employés à statut précaire sont reclassés.
- Vacances - Article 21.10 b) minimum de 20% augmenté à 22%. La diminution de la période d'été est maintenue.
- Disponibilité clarifiée : selon les informations fournies par la compagnie, il y aurait environ 49 employés en tout qui seront mis en disponibilité (22 en Ontario et 27 au Québec).

Les employés de 30 ans et plus de service pourront se désister là où c'est possible.

- L'horaire de fin de semaine qui était une lettre d'entente devient un mémoire d'entente et on y ajoute que les employés ayant 30 ans et plus de service pourront se désister de travailler les fins de semaine là où c'est possible.
- Article 24 : un comité conjoint patronal-syndical travaillera sur une base gagnant/gagnant à modifier l'offre du 1^{er} avril avec des balises précises.
- Fluctuation du volume de travail : le comité pourra faire des suggestions sans modifier la convention collective.

| • Salaires : | | | | | |
|----------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | À la ratification | 07-12-2008 | 01-12-2009 | 01-12-2010 | 01-12-2011 |
| Taux horaire | 33,18 \$ = 1.5% | 33,84 \$ = 2% | 34,52 \$ = 2% | 35,21 \$ = 2% | 35,92 \$ = 2% |
| Salaire annuel | 67 199, 25 \$ | 70 391,22 \$ | 71 799,04 \$ | 73 235,02 \$ | 74 699,72 \$ |

- Montant forfaitaire : 500 \$ ce qui équivaut à la rétroactivité.